Image not found or type unknown

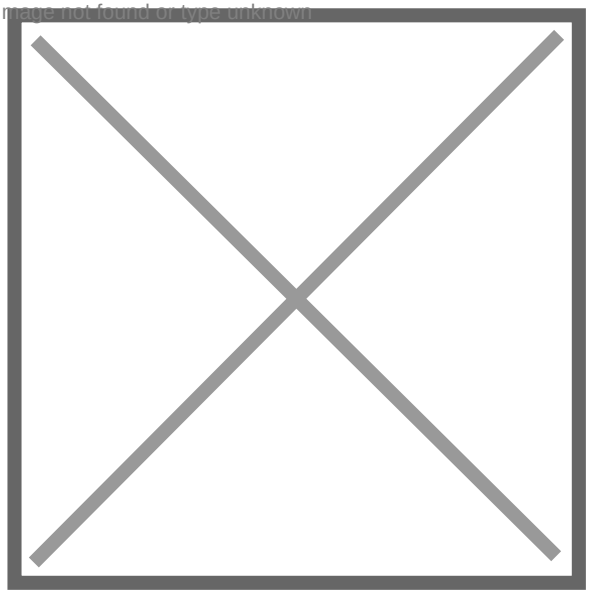

Obtenir un cb internationnal

Par **did78**, le **06/04/2010** à **20:30**

Bonjour,

Je suis inscrit en BF pour des credits revolving.
Ma banque ma supprimer ma CB internationnal alors que je n'ai jamais eu le moindre probléme avec elle. J'ai un credit immo chez elle que j'ai toujours correctement payé. Jamais de cheques sans provision ou de découver. Et malgré cela elle me retire CB & chequier.
J'en ai vraiment besoin pour mon travail qui m'envoie régulierement à l'étranger. Elle me met dans un situation délicate qui risque de réduire encore mes marges de maneouvre
Connaissez-vous une banque qui accepter de m'ouvrir un compte commun avec une CB internationnal, sur lequel je suis prêt à verser mon salaire.
J'ai bien une banque belge qui accepterai de m'ouvrir un compte mais n'étant pas résident je n'ai pas le droit à une CB. Pour les banques francaises que j'ai contacté, aucune n'accepte même de simplement m'ouvrir un compte.
Merci d'avance de vos conseils

Par **Patricia**, le **07/04/2010** à **19:44**

Bonsoir,

Tout comme pour un chéquier. La délivrance d'une CB n'est ni une obligation ni un droit bancaire, mais un "service" octroyé aux clients.
Une CB reste la propriété de l'établissement financier. D'où, obligation de lui restituer à sa date d'expiration et/ou à sa demande, en cas d'impayé(s).

Pour une demande d'ouverture de compte, l'art. L.312-1 du CMF, prévoit un
"Droit au compte".
Avec l'attestation de refus de votre banque, C.I., justificatif de domicile...
allez à la BdF de votre domicile. C'est elle qui désignera d'office un établissement bancaire.
Ce compte ne fonctionnera qu'avec des services de base.
Pas de chéquier, CB, autorisation de découvert... ...

Pour être honnête, faites une "croix" sur la Visa internationale.
Etant fiché au FICP, aucune banque ne vous la délivrera.

Par **frog**, le **07/04/2010** à **22:49**

Il existe -en Allemagne du moins- des Visa ou des MasterCard qui se créditent et qui ne peuvent être utilisées comme des cartes de crédit (donc uniquement à hauteur du solde chargé sur la carte). Il n'y a pas la même en France ?

Par **Patricia**, le **07/04/2010** à **23:45**

Cette carte semblerait correspondre à la CB "autorisation systématique".
Le système vérifie que lors de chaque opération (avant retraits DAB, paiements chez les commerçants), la provision nécessaire soit suffisante et
disponible sur le compte.

Le problème est qu'étant fiché BdF, même pas sûre que celle-ci soit
attribuée...

Par **did78**, le **07/04/2010** à **23:54**

Merci de vos réponses.
Ma banque m'a déjà fourni ce type de carte, mais limité à la france. Je ne cherche pas une banque, j'en ai déjà une à la base. Je cherche juste un moyen de pouvoir payer mon hotel à l'étranger.
Bien sur je sais que toutes les portes des banques me sont fermées. Je trouve tout de même domage que ma propre banque dans laquelle je verse mon salaire depuis 20 ans, à laquelle je paye mon credit immobilier dedpuis 10 ans sans jamais aucun retard, avec laquelle je n'ai jamais emit de cheques sans proovision ou eu de découver non autorisé, ne me fasse pas un tout petit peu confiance. Mes deboires avec cofinoga ou autre ne devraient même pas la regarder. Ce systeme est profondément pourri à la base.

En parlant de ca, combien de temps reste t-on inscrit sur le fichier BF des incident de payement?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Patricia**, le **08/04/2010** à **00:45**

Pour les incidents de remboursement, la durée est de 5 ans.
Ce n'est pas une question de confiance, le problème est que les banques sont tenues et obligées de déclarer à la BdF tout incident de paiement...
Nouveaux clients comme ceux de longue date.

Par **did78**, le **08/04/2010** à **01:35**

j'ai bien scompris, mais ma banque ne m'a pas signalé en BF, c'est un organisme du type cofinoga. Je n'ai et je n'ai jamais eu le moindre probléme avec ma banque!

5 ans, et aprés cette periode, que se passe t-il si les credits en cause sont toujours en cours de remboursement. On repart pour 5 nouvelles années !

Par **Patricia**, le **08/04/2010** à **18:14**

Bonsoir,

Oui. Tant que toutes les dettes ne sont pas régularisées, le fichage est maintenu.

Par **did78**, le **08/04/2010** à **18:19**

Ok, mais qu'appels-tu régularisé. Je suis en train de négocier un nouvelle echéancier que je pourrais tenir mais qui durera plus de 5 ans.
Régulariser : signifit-il rembourser complétement son credit ?

Par **Patricia**, le **08/04/2010** à **19:00**

Que tout soit remboursé dans sa totalité...
La régularisation peut-être faite à tout moment. Ce sera ensuite à ta banque de demander à la BdF ta radiation sur le fichier.
Les mises à jour sont faites tous les 1 ou 2 mois, selon le nombre de dossiers
à traiter.

Depuis quand es-tu fiché ? Quelle est cette négociation ?

Avec toi on a vraiment les infos "au compte-gouttes" on les découvre au fur et à mesure des messages... :)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **HUDEJU**, le **08/04/2010** à **19:02**

Bonjour

Je pense que did78 ne nous a pas tout dit ;

Comment sa banque a appris son fichage FICP ? , suite à un découvert non autorisé par exemple , ou un dépassement ?? , un rejet de prélèvement suffit .

Par **did78**, le **08/04/2010** à **19:27**

Si je n'essaye de rien cacher, mais ma question initiale ne concernait pas le fonctionnement de fichier BF.

Je suis interdit pour retard de credit sur plusieurs revolving (due à un épisode diffficile personnel). Comme j'ai déjà indiqué, absolument aucun soucie avec ma banque dans laquelle je verse mon salaire depuis 20 ans (5000€) et paye un credit immo depuis 10 ans sans aucun incident d'aucune sorte.

Simplement au moment de mon renouvellement de ma CB, mon profil est passé informatiquement à risque et là il m'on sucré ma CB internationnale.

Nego : J'essaye de renégocier (étaler mes credits revolving) de maniére à les payer correctement avec l'espoir d'un defichage)

Parce que ce qui est le plus grotesque dans cette situation, c'est que si j'avais droit au credit, je pourrais sans difficulté (30% d'endettement) racheter l'ensmble de mes dettes en les grouppant avec mon credit immo)

Le systeme est tellement bien fais, que je suis complétement coincé.

Par **Patricia**, le **08/04/2010** à **20:19**

Entièrement d'accord avec vous, ses messages ne sont pas cohérents...

"je suis inscrit en BF"
"mais ma banque ne m'a pas inscrit en BF"

Peu importe que ce soit par une banque, un établissement de crédit, Cofinoga ou tout le reste de la "clique" qui mène droit au surendettement et à l'interdit bancaire.
Ou on est inscrit ou on ne l'est pas.

Qu'il aille à la BdF la plus proche de son domicile muni d'une C.I.
Elle seule qui connaît bien son dossier pourra le renseigner précisément.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Désolée de ne pas avoir répondu à ta question initiale et d'avoir abordé le fonctionnement du fichier BdF.

Par **did78**, le **08/04/2010** à **20:37**

Pas coherant!

C'est pourtant pas sorcier à comprendre: L'inscription en BF est le fait d'un ou plusieurs établissements bancaires. En clair c'est nominatif, je sais (parce que moi, je sais lire) exactement qui m'y a inscrit. Et ma banque ne m'y a pas inscrit simlplement parce quelle n'avais aucune raison de le faire. Par contre les banques intérrogent réguliérement ce fichier pour noter leurs clients (ne soyez pas naif). D'ou mes déboire avec ma banque.

Par **Patricia**, le **08/04/2010** à **22:17**

Comme nous ne savons pas lire, que nous sommes naïfs et que moi je suis têtue, j'insiste en précisant qu'il faut aller te renseigner à ta BdF.
Tu auras tous les renseignements souhaités.

Par **frog**, le **08/04/2010** à **22:22**

[citation]Pas coherant! [/citation]
On a une vie en dehors du bénévolat. Si déjà il arrive que des gens veuillent bien écouter tes problèmes, plutôt que de prendre la mouche lorsqu'on ne pige pas tout, faute de caféine dans notre sang ou d'heures créditées sur notre compte épargne sommeil, essaye de te contenter de clarifier ce que nous aurons été trop cons pour piger dès la première lecture. Ca donnera envie de continuer à te répondre.

Par **did78**, le **08/04/2010** à **23:15**

Je reconnais mon agacement, aprés avoir répeter 3 fois à peu prét la même chose, se voir mettre en doute ma sincérité...
J'ai plus que probablement dépassé les limites de la courtoisie sur ce forum et je m'en excuse.
Il faut comprendre que quand on est dans des difficulté telles que les miennes ou on ne vois pas le bout du tunnel, on est un peu à cran.
Encore désolé...

Par **HUDEJU**, le **09/04/2010** à **04:14**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Je réitère ma pensée , votre banque n'avait aucune raison de vous sucrer votre CB , à mon avis , vous avez affaire à un TDC ,de banquier car personnellement je me suis trouvé dans cette situation et j'ai conservé ma CB ainsi que mon découvert autorisé , comme quoi , les banques font ce qu'elle veulent mais je persiste à dire qu'il y a quelque chose de pas normal dans votre affaire .

Par **did78**, le **09/04/2010** à **08:21**

D' accord sur le "TDC" pour le reste, ma femme à un compte sur une autre banque qui ne lui à pas appliqué ce type de restriction. La mienne est beaucoup plus régide et applique sans reflechir les regles édictées par son systeme informatique. Cela dit, quand je vais voir la banque de ma femme pour y ouvrir un compte la réponse comme partout ailleurs est NON.

Par **frog**, le **09/04/2010** à **12:20**

Je continué mes recherches du coté allemand.

Il existe une boite qui propose des MasterCard prépayées qui se créditent soit via une autre carte de paiement, soit par virement (par toute banque europénne).

Il est possible de soucrire tout en ayant son domicile en France :
http://www.mediuscard.de/startseite.html?&L=1

Le site n'est malheureusement qu'en allemand.

Me disant qu'il devait bien y avoir la meme chose en France, je suis tombé sur ce sujet de discussion :
http://forum.actufinance.fr/carte-de-credit-visa-prepayee-P137943/

La plupart des sites recommandés n'existent plus, cependant je suppose que d'autres doivent encore proposer ce service.

Last but not least, nos amis belges aussi ont ce genre d'offres, la au moins, ce sera en francais :
http://fr.vivat.be/finance/article.asp?pageid=1659

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés